



Contrôle des ressources par la Caf

Par **EI Bekkaoui Karim**, le **10/02/2018** à **19:26**

Bonjour.

La caf m'a envoyer un courrier pour contrôler mes ressources dans le courrier ils stipulent que mes déclaration trimestriel et ma déclaration annuelle il y a une différence. J'ai eu le même problème l'année dernière et J'ai du rembourser un trop perçu de 326 Euro car apparemment j'avais pas déclarer mes primes de vacance et prime d'intéressement pour la prime d'activité. Cette année J'ai le même problème je pense car J'ai encore oublier de les déclarer car moi je déclare le net sur la fiche de paie et ses primes n'apparaissent pas. Du coup je risque quoi pour avoir encore oublier de les déclarer. Merci pour vos réponse

Par **Visiteur**, le **10/02/2018** à **19:35**

Bonsoir,

Vous risquez la même chose que l'année précédente.

Il faut devenir conscient que la CAF supporte des milliards de fraude cumulées ces dernières années et qu'il lui faut accentuer les contrôles.. aux allocataires de les accepter.

Par **youris**, le **10/02/2018** à **19:43**

bonjour,

oublier de déclarer les mêmes revenus deux années de suite, la caf peut estimer qu'il s'agit d'une volonté délibéré de frauder.

salutations

Par **EI Bekkaoui Karim**, le **10/02/2018** à **20:01**

Oui je suis toute à fait d'accord Youris mais je savais pas que je devais déclarer mon intéressement et prime de vacance du coup J'ai refait la même erreur mais le problème c'est que le premier contrôle a été fait en janvier dernier sur les revenu 2015 et la c'est sur les revenu 2016 du coup pour cette année je vais pas refaire la même erreur car maintenant je sais. Je suis pas de mauvaise foi. Merci à vous aussi Pragma pour votre commentaire donc d'après vous je devrais juste rembourser le trop perçu. Je risque pas une radiation de la Caf

pour avoir fait 2 fois la même erreur ou autre chose. Merci pour vos commentaires

Par **Visiteur**, le **10/02/2018** à **20:33**

Faites le nécessaire et sollicitez la clémence de vos interlocuteurs, je ne peux pas affirmer que vous serez ou non sanctionné...

Par **El Bekkaoui Karim**, le **10/02/2018** à **23:08**

Ok merci beaucoup Pragma. Donc pour vous ce que je risque pour cette omission de part car je savais pas qu'il fallait déclarer ma prime de vacance ainsi que mon intéressement je risque juste de rembourser le trop perçu comme pour l'année dernière.